



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 23
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 12
Nombre de membres présents : 21
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 23

Pour : -

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 24/03/2026

Date d'affichage de la convocation : 24/03/2026

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 30/03/2026

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 033-213301435-20260330-2026_031-DE

S²LOW

Délibération n° 2026-031

Lundi 30 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-huit heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de Mme Maribel SOARES, Maire de Cubzac-les-Ponts, dûment convoqués le vingt-quatre du mois de mars deux mille vingt-six.

Présents : SOARES Maribel, MINAS Estelle, THUILLIAS Jean-Roger, MOBAYA-TAHIRY Marie, PARNY Gérald, ARNAUD Cécile, RIBEAUCOUP Jean, DEVEZY Liliane, SOTERAS Bernard, AUNEAU Patrice, PERDON-GONZALEZ Pascale (arrivée à 18h04), PINT Sandra, GONTHIER Linda, BRUNET Ludovic, ARNAUD Thomas, VISENTIN Xavier, CHERIGNY Cyril, KOPF Elodie, PICARD Cécile, PICOT MORGADO Sophie, MAGAUDOUX-FARGE Pierre.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations: Mme AVRIL Laethicia à Mme MINAS Estelle ;

M. BONHOMME Pierre à M. PARNY Gérald.

Absent(s) excusé(s) : Mme AVRIL Laethicia – M. BONHOMME Pierre.

Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean RIBEAUCOUP

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL PORTANT SUR L' ÉLECTION DES
REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNALE D'ACTION SOCIALE**

Vu l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles et suivants ;

Mme le Maire expose que la moitié des membres du Conseil d'Administration sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel ;

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste même incomplète ;

Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste ;

Mme le Maire précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle et contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir ;

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient ;

Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste ;

Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé. Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Mme le Maire rappelle qu'elle est présidente de droit du CCAS et qu'elle ne peut être élue sur une liste.

Le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration ;

Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux

- Liste 1 : Cubzac-Les Ponts, Notre village, notre priorité.
- Liste 2 : Un nouvel élan pour Cubzac.

Le dépouillement du vote s'est déroulé au scrutin secret et a donné les résultats suivants :

Liste 1 : Cubzac-Les Ponts, Notre village, notre priorité

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Pascale PERDON-GONZALEZ	Jean Roger THUILLIAS
Sandra PINT	Cécile ARNAUD
Liliane DEVEZY	Patrice AUNEAU
Marie MOBAYA	Bernard SOTERAS
Linda PENA GONTHIER	Pierre BONHOMME
Laethicia AVRIL	Ludovic BRUNET

Liste 2 : Un nouvel élan pour Cubzac

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Elodie KOPF	Cécile PICARD
Sophie PICOT MORGADO	Pierre MAGAUDOUX-FARGE
Cyril CHERIGNY	

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 23
Quotient électoral : 3.83

Présidente des commissions communales : Mme le Maire	
Liste 1 : Cubzac-Les Ponts, Notre village, notre priorité	Liste 2 : Un nouvel élan pour Cubzac
Nombre de voix obtenues : 18	Nombre de voix obtenues : 5
Nombre de sièges attribués au quotient : 5	Nombre de sièges attribués au quotient : 1
Reste : 0	Reste : 0
Nombre de sièges attribués au plus fort reste : 0	Nombre de sièges attribués au plus fort reste : 0

Sont donc désignés en tant que:

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Pascale PERDON-GONZALEZ	Jean Roger THUILLIAS
Sandra PINT	Cécile ARNAUD
Liliane DEVEZY	Patrice AUNEAU
Marie MOBAYA	Bernard SOTERAS
Linda PENA GONTHIER	Pierre BONHOMME
Elodie KOPF	Cécile PICARD

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Mme Le Maire,


Maribel SOARES

Le secrétaire,



Jean RIBEAUCOUP